Image not found or type unknown

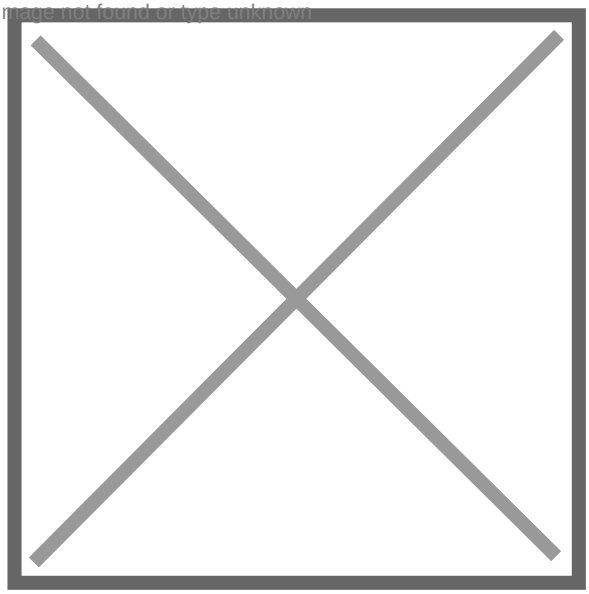

Regroupement familial et vie privée au val de marne

Par **aweqqas**, le **20/03/2011** à **21:16**

Bonjour,

je me permets de demander votre conseil concernant ma démarche de regroupement familial. J'ai déposé mon dossier pour faire venir mon épouse au niveau de l'OFII de Créteil le 12 Aout 2010, le 14 Octobre je reçoit l'enquêteur de la mairie pour vérification de ressources et de l'appartement, le 21 Décembre je reçoit une deuxième fois un enquêteur de l'OFII cette fois -ci et pour les mêmes raisons, et depuis je n'ai aucune nouvelle de mon dossier, sachant que j'ai appelé plusieurs fois, ou bien ça sonne et ça ne répond pas ou bien la même réponse de la standardiste me demandant de prendre mes coordonnées et me rappeler ultérieurement mais toujours rien. Donc je voulais savoir ce que je dois faire.

Merci

Par **mimi493**, le **20/03/2011** à **21:37**

Pour avoir deux visites, quel est le problème ? le logement ou les ressources ?

Par **aweqqas**, le **20/03/2011** à **21:45**

En principe pas de problème, j'ai un appartement F2 de 35 m² et des ressources de 32k€/an,

mais le deuxième enquêteur m'a dit que c'est normal car lui vient de l'OFII et le premier de la mairie, mais je ne vois pas trop l'intérêt!

Par **nimour**, le **11/05/2011** à **14:44**

Salam,

Je pense que c'est normal,
le dossier doit passer de la préfecture à l'office d'immigration.
Donc il y avait une visite en trop, car si j'ai compris la procedure votre dossier doit être traité que par l'office.

Moi je pense faire mon regroupement ce mois ci: mai 2011, j'habite à DRAVEIL 91210.
Je sais pas si ça dépasse les 6 mois ou non?

Si t'as reçu des nouvelles, merci de nous faire partager.

Salam

Par **aweqqas**, le **11/05/2011** à **15:25**

Bonjour,

pour moi déposé en août 2010 et transféré à la préfecture en mars 2011 et réponse prévu pour environ août 2011

Par **nimour**, le **11/05/2011** à **15:35**

Salam,

Juste une question:

Peut on faire un hébergement pour faire venir le conjoint (une courte durée), en attendant la réponse pour le regroupement familial?

Merci d'avance pour la réponse

Salam

Par **aweqqas**, le **11/05/2011** à **16:22**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

En principe oui, mais vaut mieux se renseigner directement à la préfecture

Par **Fathia**, le **09/11/2011** à **21:11**

Bonjour,

J'ai déposée mon dossier le 9 février 2011 et l'enquêteur est venu chez moi le jeudi 3 novembre 2011 . J aimerai savoir quelle sont les démarche après la prés la visite de l'enquêteur ?

Merci

Par **aweqqas**, le **10/11/2011** à **11:12**

Bonjour,

Il n y a rien à faire après la visite de l'enquêteur, si ce n'est juste d'attendre le courrier de la préfecture.

Pour moi l'enquêteur est passé le 12 décembre 2010 et j'ai reçu la réponse de la préfecture le 19 septembre 2011.

Bonne chance

Par **Fathia**, le **10/11/2011** à **21:32**

Bonjour,

Merci pour vautre réponse , vous avez attendu globalement un 1 an sa me parait extrêmement long .

a bientôt :)

Par **Malik209**, le **24/08/2012** à **11:50**

Bonjour,
Je rejoins votre discussion un peu tard :)

slt nimour, t'as déposé ton dossier ou pas ? je sais que le 91 n'a pas d'OFII et que les dossiers sont traités par l'OFII et la prefecture de créteil.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

slt aweqqas, des nouvelles ? j'espers que OUI, et favorable ?? t'as eu combien en tous pour la réponse, tu peux donner des dates pour ton suivi STP.

bon courage à tous.

Par **momo1902**, le **03/02/2014** à **20:38**

bonjour,
j'ai une question concernant le regroupement familiale j'ai déposé la demande 23/10/2013 et le 03/02/2014 L'enqueteur as passé pour le logement,l'appartement est bien les resourses aussi mais mon probléme il m'as posé une question bizare si je connais un monsieur que avant la demande de regroupement je l'ai donné une atestation d'hebergement est ce que normale ou nn quelq'un peux m'aider svp

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés